

**Ministry of Tourism,
Culture and Gaming**

Minister

6th Floor
438 University Avenue
Toronto, ON M7A 2A5
Tel: 416 326-9326

**Ministère du Tourisme, de la
Culture et des Jeux**

Ministre

6^e étage
438, avenue University
Toronto (Ontario) M7A 2A5
Tél : 416 326-9326



3 octobre 2025

Robert Douglas Gale
Président, Commission des parcs du Niagara
Boîte 150, Bâtiment administratif, Oak Hall
7400, Portage Road South,
Niagara Falls (Ontario) L2E 6T2
bobdgale@gmail.com

Monsieur Gale,

Je suis heureux de vous faire part des priorités de notre gouvernement pour 2026-2027 concernant la Commission des parcs du Niagara.

Les organismes provinciaux font partie intégrante de notre gouvernement et sont tenus d'agir dans le meilleur intérêt de la population de l'Ontario. En cette période d'incertitude économique, les organismes jouent un rôle essentiel pour soutenir notre engagement à Protéger l'Ontario en améliorant la prestation de services, en stimulant l'innovation et en assurant une gestion responsable des ressources publiques, tout en respectant les politiques et directives gouvernementales.

Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'aligner leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique sur les priorités de notre gouvernement. En tant que président, vous êtes responsable de vous assurer que le plan d'affaires de la Commission des parcs du Niagara démontre clairement comment l'organisme compte répondre à ces attentes. Les progrès et les réalisations doivent être rapportés dans votre rapport annuel, et le respect de ces exigences sera surveillé de près et fera l'objet d'un rapport annuel au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.

Cette lettre expose mes attentes pour 2026-2027, en mettant l'accent sur la façon dont la Commission des parcs du Niagara contribuera à la protection de l'Ontario en offrant de meilleurs services et en stimulant l'innovation et l'optimisation des ressources.

Protéger l'Ontario

1. Développer les partenariats nationaux au Canada afin de promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des possibilités économiques partout au pays et de soutenir la résilience économique, notamment compte tenu des menaces tarifaires américaines persistantes et de l'incertitude économique.
2. Privilégier les entreprises ontariennes et canadiennes dans la mesure du possible.
3. Apporter un soutien économique aux familles, aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario en gelant les frais et les tarifs gouvernementaux, sauf autorisation du ministre surveillant.

Offrir de meilleurs services

4. Mettre l'accent sur une expérience client centrée sur l'utilisateur en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction et en développant et optimisant l'offre de services numériques.
5. Déterminer les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour la population de l'Ontario, notamment grâce à l'utilisation de l'IA et d'autres technologies de pointe.
6. Éliminer les lourdeurs administratives et les formalités inutiles en appliquant des méthodologies allégées ou d'autres modalités pour atteindre l'efficacité opérationnelle.

Stimuler l'innovation et l'optimisation

7. Trouver des solutions novatrices pour utiliser efficacement les ressources publiques et remplir efficacement le mandat de l'organisme tout en respectant son budget, grâce à des rapports financiers précis, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.
8. Gérer les effectifs de l'organisme avec rigueur et responsabilité afin de stabiliser les dépenses et de préserver la viabilité financière à long terme en :
 - respectant strictement les paramètres de contrôle des embauches, notamment en cessant d'embaucher pour des postes non essentiels à l'activité et non exposés au public, y compris le recours à des consultants;

- fonctionnant dans le cadre d'un effectif maximal défini (consultants compris);
 - assurant la conformité à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*;
 - améliorant la productivité et l'efficacité en utilisant la technologie chaque fois que cela est possible.
9. Élaborer une politique de contrôle qui prend en compte les différents axes de travail au sein de l'organisation et qui établit des normes minimales de contrôle, et les soumettre au ministre pour approbation d'ici le 31 mars 2026.
 10. Fournir à votre ministre surveillant la politique, la ligne directrice ou la directive modifiée en matière de ressources humaines qui respecte la norme de présence au bureau de la FPO de quatre (4) jours par semaine à compter du 20 octobre 2025 et de cinq (5) jours par semaine à compter du 5 janvier 2026 d'ici le 1^{er} octobre 2025, et travailler avec votre ministère surveillant pour régler toute contrainte d'espace de bureau.

Ce qui précède représente les engagements de l'ensemble du gouvernement envers les organismes provinciaux administrés par un conseil. Veuillez consulter le guide ci-joint pour plus de détails sur chaque priorité, les résultats attendus et les indicateurs de performance qui peuvent être utilisés si aucun système de mesure n'est actuellement en place.

Je fais également part de plusieurs priorités spécifiques à la Commission des parcs du Niagara :

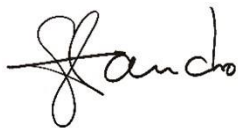
1. Soutenir les priorités gouvernementales liées à la stratégie Destination Niagara et s'aligner sur celles-ci afin de faire de Niagara une destination de calibre mondial pour les visiteurs nationaux et internationaux et de libérer le potentiel économique de la région.
2. Procéder aux approbations nécessaires et aux acquisitions connexes pour les possibilités de développement d'attractions liées à la croissance du tourisme dans la région de Niagara dans le cadre de la stratégie Destination Niagara, y compris la grande roue de classe mondiale, le tramway électrique, le réaménagement de la centrale énergétique de l'Ontario Power Generation et le réaménagement de la marina.
3. Poursuivre l'identification des occasions d'accroître les recettes, les investissements du secteur privé et les contributions des donateurs.
4. Collaborer avec le ministère sur la mesure du rendement et la collecte de données, notamment en élaborant des indicateurs clés de rendement pour chaque priorité énoncée dans la présente lettre d'orientation.

Lors de notre prochaine réunion, je serais ravi de discuter de ces priorités et j'ai hâte de savoir comment elles se refléteront dans le prochain plan d'affaires de l'organisme et dans ses opérations courantes.

Un grand merci à vous et aux autres membres du conseil d'administration pour votre engagement constant envers la Commission des parcs du Niagara. Votre travail et votre soutien constant sont inestimables pour notre gouvernement et la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Lisa LaVecchia, sous-ministre adjointe, Division des relations avec les organismes et de la responsabilisation à lisa.lavecchia@ontario.ca.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stancho'.

L'honorable Stan Cho
Ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux

cc : David Adames, directeur général, Commission des parcs du Niagara
Creed Atkinson, chef de cabinet, Bureau du ministre, ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux
Nancy Kennedy, sous-ministre, ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux
Lisa LaVecchia, sous-ministre adjointe, Division des relations avec les organismes et de la responsabilisation, ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux

Pièce jointe :

- Priorités gouvernementales pour le tableau du secteur des organismes